

# De la terre à la table



**IAUR**  
institut d'aménagement  
et d'urbanisme de Rennes



**Pays  
de  
Rennes**

**FRANCE  
NATION  
VERTE**

Agir • Mobiliser • Accélérer

Groupe N°8  
 Alimentation



**UNIVERSITÉ  
RENNES 2**



**SciencesPo  
Rennes**

**ENS AB INSA**

INSTITUT NATIONAL  
DES SCIENCES  
APPLIQUÉES  
RENNES



**Université  
de Rennes**



**EHESP**

# 1 - Etat des lieux & diagnostic

Un potentiel à révéler et des actions à impulser au coeur du Pays de Rennes

- a - Produire, entre alimentation & paysage
- b - Vers une chaîne de distribution résiliente & sociale
- c - Consommer, réinventer l'assiette

# 2 - De la Terre à l'assiette

- a - La trame alimentaire
- b - Les incroyables comestibles
- c - Jardin-forêt comestible
- d - Paniers fraîcheur bretons
- e - Local & bio au M.o.l.R

# Avant - propos

Suite au lancement de la révision du SCoT du Pays rennais en novembre 2022, nous étudiant·e·s sommes invité·e·s à travailler sur différentes thématiques permettant de réinterroger la pertinence des modèles d'aménagements face aux enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux pour **l'horizon 2045 & après**.

Le SCoT comme outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique entre EPCIs est un acteur unique pour le territoire qui lui permet de façonner un avenir commun, en toute conscience des enjeux du changement climatique et de la sobriété.

Celui-ci peut formuler via son projet politique le souhait de promouvoir l'innovation territoriale, les collaborations entre acteurs et la mise en cohérence des différentes mesures des acteurs institutionnels et privés.

C'est avec ce projet sur le long terme en tête que ce dossier cherche à être force de proposition, en mettant en avant des idées de projets et une organisation alimentaire du territoire pour 2045.

Post crise du covid, les difficultés d'accès à l'alimentation sur tout le territoire français y compris, en Bretagne et dans le Pays de Rennes ont été mis en lumière. Le plaidoyer pour une sécurité sociale de l'alimentation de Dominique Paturel affirme que l'alimentation est un droit, et la faim ne doit pas être ramenée à une calamité qui peut être réglée à coup d'aides et de restes.

À travers notre travail, nous allons appuyer sur le rôle de l'alimentation et les enjeux que ceux-ci posent afin d'aboutir à un futur souhaitable qui inclut de nouvelles façons de faire l'aménagement. Penser l'alimentation autrement tant dans la production, la distribution et la consommation permet de questionner nos façons de vivre actuelles tout en amenant le pays de Rennes vers un futur proche résilient, sobre, inclusif et créatif.

**Comment penser l'organisation alimentaire locale à l'horizon 2045 tout en prenant en compte les changements climatiques, alimentaires et les pratiques des producteurs, distributeurs et consommateurs ?**



GROUPE n°8 - Guillermin Pauline - Mambe Ange Hillary - Bourcier Paul - Houdayer Emma - Drevet Joy - Vernade Pauline - Le Marec Néhémie - Guichard Român - Cipolla Ugo

# 1 - Etat des lieux & diagnostic

Un potentiel à révéler et des actions à impulser au coeur du Pays de Rennes

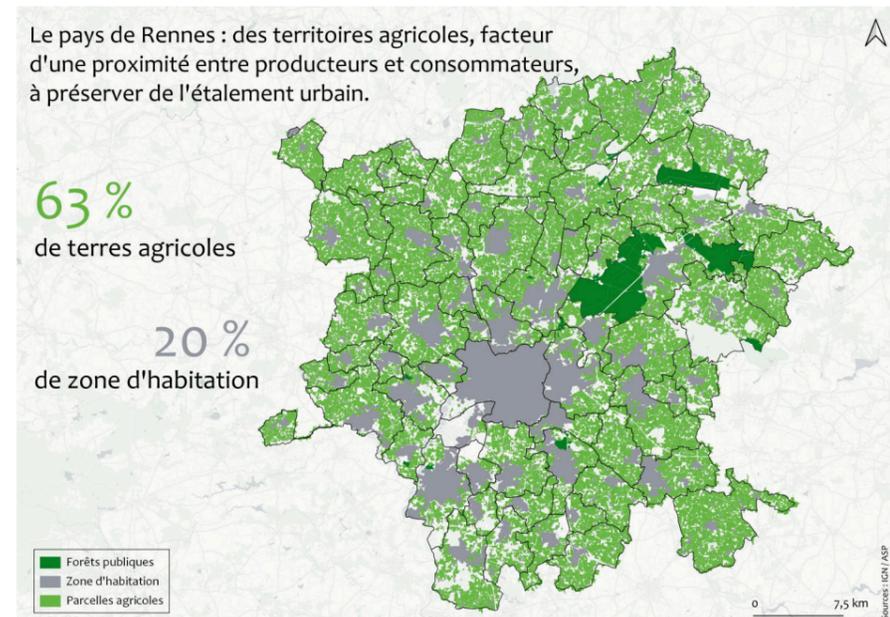
L'action du Pays de Rennes pour l'alimentation s'inscrit dans le modèle de la Ville-Archipel, une alternance de deux espaces productifs différents.

Tout d'abord, il a été question de faire un diagnostic permettant de révéler les forces et les faiblesses, dites internes au Pays de Rennes, ensuite les opportunités et menaces, externes au territoire suite à l'étude des documents de planification pour en dégager des fiches d'actions.

## a - produire, entre alimentation & paysage

Aujourd'hui, les actions du SCoT concernant l'alimentation sont encore limitées.

En effet, le foncier agricole est régulé en partie par les collectivités territoriales, mais la production, la distribution et la consommation sont en comparaison peu abordés dans le document. La production agricole tant dans sa biodiversité, ses pratiques et son foncier sont à questionner pour un futur résilient et sobre.



Leur proximité aux espaces urbains est une véritable force pour le territoire, permettant une forte proximité des services, et des débouchés proches pour la filière locale.

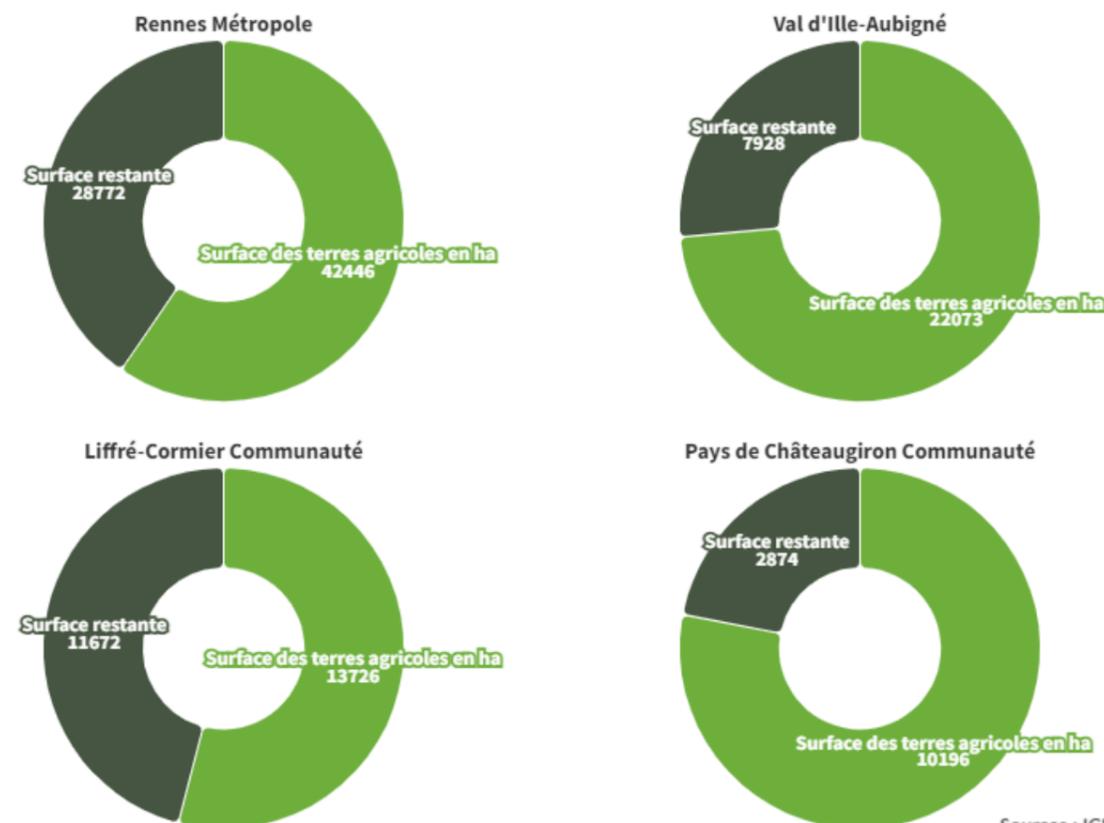
Les priorités environnementales de préservation des ressources et de la biodiversité sont au cœur de l'action publique et des responsabilités prises par le bloc local du pays.

Le caractère unique du bocage breton et du bocage du Pays rennais est pris en compte, et afin de garantir un bon maillage bocager, le mouvement Breizh Bocage agit aussi sur le pays rennais. Ce programme permet de perpétuer le rôle agronomique du bocage, en particulier au sujet de la maîtrise de l'eau et la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques (Région Bretagne).

Rennes Métropole est tête de file sur les mesures environnementales. Prévoyant dans son PAT (voté en 2021) la mise en place d'évaluations et d'indicateurs dans le cadre du plan "agir sur toute la chaîne alimentaire" pour mieux connaître l'usage des produits phytosanitaires et des pesticides, ainsi que la qualité des cours d'eau. La Métropole met aussi à profit les échanges parcellaires entre les agriculteur.ices pour encourager le développement du pâturage et préserver les surfaces en prairies. De plus, un des objectifs du PAT de Rennes Métropole est d'atteindre le Zéro-pesticides de synthèse d'ici 2050.

La faiblesse principale ressortant de cette organisation vient des objectifs des PAT, PLA et plans d'action, limités dans leurs ambitions et champ d'action par les limites des EPCI, restreignant les plus innovants pour l'alimentation à Rennes Métropole.

## Superficie agricole du territoire du Pays de Rennes en 2022 (en hectares)



La diffusion d'actions déjà menées par Rennes Métropole, adaptées et cohérentes pour les autres EPCIs serait une vraie opportunité pour la filière alimentaire locale sur le Pays de Rennes, pays qui peut user de son rôle de mise en cohérence du territoire pour impulser cette diffusion.

Le développement plus poussé d'une filière alimentaire locale est aussi l'occasion de valoriser des espèces animales et végétales consommées localement afin de profiter de l'accessibilité des consommateur.ices sur le territoire du pays.

Le Pays de Rennes n'échappe pas aux faiblesses au niveau national et régional du modèle agricole français et plus particulièrement breton.

La faible rémunération des agriculteur-riche-s, les mono-cultures et le faible partage des espaces de production sont détractantes pour le territoire, mettant en danger les agriculteur-riche-s et rendant difficile la sécurisation d'une filière alimentaire locale.

Ce qui en fait un territoire unique en revanche, en fait aussi sa force.

Les trajectoires zéro pesticides de synthèse valorisent les productions bio sur le territoire, et le label Terre de Source, actif sur le territoire, permet aux producteur-riche-s qui prennent des mesures pour la protection de l'eau, de la biodiversité et la qualité des produits, de bénéficier d'un accès valorisé aux marchés publics, et d'un accès facilité aux marchés bio, en plus d'être reconnus par les consommateur-riche-s. Ces trajectoires offrent l'opportunité d'un meilleur niveau de rémunération, un sujet très actuel et sensible pour le monde agricole, en particulier pour les petit-e-s producteur-riche-s.

Le pays de Rennes assure également via le SCoT que le développement des circuits courts ne soit pas empêché et assure la prise en compte des enjeux de vente directe et d'agro-tourisme dans les documents d'urbanisme inférieurs.

La diversification des cultures axée vers les consommations locales, et la mise en place de mécanismes de vente directe/de produits locaux est un levier pour assurer la juste rémunération des agriculteur-e-s, qui associée aux impératifs de baisse des gaz à effets de serre, nécessite de se pencher sur les transitions de régime alimentaire et les enjeux autour de la surconsommation de viande et de ses impacts.

Le partage et la coordination autour d'espaces de production locaux est aussi une opportunité de valorisation des produits locaux, de baisse des prix pour les habitant-e-s, et de nouveaux revenus pour les agriculteur-ice-s.

La menace principale pesant sur les revenus agricoles, venant de la baisse du pouvoir d'achat des consommateur-ices, met en péril la pérennité des exploitations au vu des faibles revenus des agriculteur-ice-s. Une vigilance est aussi nécessaire sur l'augmentation de la taille des exploitations et la baisse drastique du nombre d'exploitations depuis 2017.

De nombreuses opportunités pour l'alimentation et l'économie locale naissent de cette proximité entre les producteur-ice-s et les consommateur-ice-s sur le pays de Rennes. Ces opportunités sont à mettre au regard des convoitises des promoteur-ice-s sur les terres agricoles, et des conséquences sur l'environnement du changement climatique.

Les pôles de la ville archipel continuent de se développer, et les terres agricoles sont convoitées pour le développement urbain, hors, au-delà de la mesure ZAN, l'activité agricole implantée sur le territoire est protégée sur le plan foncier, y compris en situation périurbaine sur Rennes.

Le SCoT est aussi un outil d'organisation du commerce, et donc de l'arrivée de la filière alimentation au sein du Pays de Rennes. Avec 58% du territoire consacré à l'agriculture en 2018 (Pays de Rennes 2021) (63% en 2022) les actions sur le foncier lié à l'agriculture sont un levier majeur pour agir sur l'alimentation.

Les champs urbains, dont l'emprise est sécurisée à l'aide du département, visent à pérenniser les activités agricoles sur des territoires avec une forte qualité paysagère, ainsi que les activités connexes comme le loisir ou toute activité permettant de renforcer le lien social avec le milieu agricole.

Le pays de Rennes, ne considérant pas les terres agricoles comme une réserve foncière, s'intègre dans les mesures ZAN et permet d'établir des actions de protection supplémentaires de ce foncier sur ce territoire. Le SCoT prévoit également l'emploi d'outils fonciers dans les cas non couverts par les champs urbains ou mesures de protection des EPCI, dont les ZAP et PAEN, en collaboration avec les communes et les départements.

La Métropole rennaise prévoit via son PAT le doublement de l'action foncière de protection de l'activité agricole d'ici 2030, ainsi que le passage de 100% des exploitant-es sur son emprise foncière à l'agriculture biologique.

L'action publique sur le territoire est une véritable force mobilisable pour la protection de l'activité agricole, qui, associée à la proximité ville campagne, ouvre l'opportunité de créer des liens forts entre les pôles urbains et les campagnes productives. Tant pour les activités de loisir que pour l'accès à une alimentation de qualité.

La visibilité de cette activité, productive ou de loisir en campagne depuis les centres urbains est une des faiblesses sur lesquelles doivent se pencher les projets proposés. C'est aussi le cas de l'enjeu de la raréfaction des ressources, en particulier autour de la gestion économe de l'eau, un point de tension potentiel sur lequel, via la gestion foncière, la métropole peut inciter à réduire la consommation et améliorer sa qualité via par exemple des interdictions de certaines pratiques.

## b - Vers une chaîne de distribution résiliente & sociale

La distribution alimentaire renvoie aux activités qui connectent les acteurs de production et de transformation avec les consommateurs. Elle joue un rôle important d'intermédiaire de stockage et de vente en se structurant en plusieurs points pivot inter-acteurs.

Les distributeurs endossent alors une responsabilité d'accès à une alimentation de saison, équilibrée et adaptée à la demande de la population.

Par conséquent, la distribution doit adapter ses méthodes aux nouvelles pratiques de consommations (drive, livraison, vrac) ainsi qu'aux souhaits des consommateurs se développant autour d'une alimentation résiliente et de proximité. La distribution agit comme un réel lien entre les différents maillons de la chaîne d'approvisionnement, de la production jusqu'à la valorisation des déchets.

Le SCoT du Pays de Rennes évoque peu ces enjeux au travers de ses documents. La distribution n'est que très succinctement abordée à travers les politiques de développement des transports et du commerce. Il est ainsi question, dans l'amélioration des réseaux de transports concernant les modes actifs, que "ces réseaux relient notamment les secteurs d'habitat, de services, de commerce et les secteurs de loisirs" (Audiar 2019).

Au travers d'un cahier d'application (Syndicat mixte Pays de Rennes 2015) dédié aux équipements alimentaires dans le diffus, le SCoT prévoit de réaliser des aménagements d'équipements alimentaires s'ils répondent à certaines conditions ("Pour les besoins courants, dans une logique de proximité et afin de répondre aux seuls besoins de la population de la commune").

Ce cahier d'application propose également des "éléments de cadrage environnemental", qui ne sont pas des objectifs chiffrés, mais des pistes d'amélioration des équipements alimentaires.

Ces pistes concernent les matériaux utilisés ("utilisation de matériaux à faible impact environnemental"), l'énergie ("toitures ou ombrières photovoltaïques, bois-énergie, eau chaude sanitaire...") ou encore l'accessibilité de ces équipements ("présence de pistes et/ou bandes cyclables à proximité").

Le contenu du SCoT apparaît donc comme une faiblesse au regard de ces enjeux de distribution.

D'autres documents de planification s'intéressent néanmoins aux enjeux de distribution de la question alimentaire sur le territoire. C'est le cas du Programme Local de l'Agriculture du Pays de Rennes (Programme local de l'agriculture, les agriculteurs au cœur de la ville archipel), qui propose un certain nombre d'actions. Parmi elles, la promotion de "vente directe, paniers et AMAP, magasins fermiers collectifs, vente par internet et restauration collective" est encouragée.

Il s'agit également de rendre plus visible les productions locales aux yeux des consommateurs, à travers le développement de l'image du Pays de Rennes portée par les productions locales d'une part (notamment par le développement de labels), et l'édition d'annuaires et cartographies des producteur-ice-s (telle que l'initiative "Manger local"(Pays de Rennes)). Ces actions, bien que plus ciblées que sur le SCoT, n'évoquent pas d'objectifs chiffrés.

C'est avant tout à une échelle plus fine que la prise d'initiative est la plus avancée, en particulier à celle des EPCIs. L'exemple le plus significatif est celui de Rennes Métropole, qui a constitué un document de cadrage stratégique (Métropole de Rennes 2022) concernant sa politique agricole et alimentaire en avril 2022. À travers celui-ci, la métropole prévoit des actions portant sur l'ensemble de la chaîne de l'alimentation.

En matière de distribution, cela se traduit par des priorités se déclinant en modalités de réalisation.

On peut citer la priorité "rendre plus efficace la logistique alimentaire", dont une des modalités est "d'étudier le développement d'un hub logistique alimentaire local capable d'assurer toutes les fonctions d'un véritable marché d'intérêt régional".

Les différents territoires composant le Pays de Rennes ont donc des niveaux d'avancement variés en matière de politique pour la distribution alimentaire, particulièrement entre EPCIs. Ce constat se confirme si l'on s'intéresse au nombre d'équipements de distribution par habitant-e dans les intercommunalités.. Ce déséquilibre entre territoires constitue selon nous une faiblesse.

Actuellement, le SCoT du Pays de Rennes, à travers son DOO, indique que "les documents d'urbanisme ne devront pas obérer les possibilités de diversification de l'agriculture vers des activités connexes (vente directe, agrotourisme) et de nouveaux circuits de distribution (vente directe sur le site de l'une des exploitations, magasins de producteurs sur le site d'exploitation ou à proximité, AMAP, marchés non sédentaires...)". Cette formulation témoigne d'une ambition modeste en matière de distribution. Une opportunité d'amélioration serait donc de faire du SCoT un moteur en matière de politique pour la distribution alimentaire, aujourd'hui partiellement abordée à des échelles sub-SCoT.

## c - Consommer, réinventer l'assiette

Par rapport aux forces du territoire, nous pouvons évoquer l'engagement de Rennes sur plusieurs enjeux : tout d'abord, la Métropole s'est engagée à rendre **l'alimentation accessible à toutes et à tous** (Rennes métropole 2023), en facilitant l'accès aux dispositifs d'aide alimentaire pour les publics précaires.

Cela se traduit notamment par la facilitation des points de dépôts de l'aide alimentaire. De plus, Rennes Métropole vise à renforcer le réseau des associations d'aide alimentaire en proposant des formations aux professionnel-le-s et bénévoles sur l'alimentation durable (Rennes Métropole 2023).

Le Val d'Ille-Aubigné quant à lui accompagne les restaurants scolaires dans la déclinaison des objectifs de la loi EGalim 2, en visant des produits durables et de qualité, dont une part significative en agriculture biologique (Communauté de commune Val d'Ille d'Aubigné 2021).

Il pourrait être envisagé d'étendre ces mesures à l'ensemble du territoire de Rennes, potentiellement à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Pour **cultiver le "bien manger"**, plusieurs initiatives sont mises en place.

À l'échelle de Rennes Métropole, un programme d'animation grand public autour de l'alimentation durable est proposé, ainsi qu'un programme de visites d'exploitations agricoles (Rennes métropole 2023).

Dans le cadre du programme PAT à Val d'Ille-Aubigné, deux défis sont lancés : celui du "Foyer à alimentation positive" et des ateliers tout public sur l'alimentation, l'agriculture, la nutrition, etc. Des visites de fermes et un forum sur les métiers de l'agriculture complètent ces initiatives (Communauté de commune Val d'Ille d'Aubigné 2021).

De plus, pour lutter contre le gaspillage alimentaire, Rennes Métropole met en place des mesures au sein des crèches, écoles, administrations et EHPAD. Ces actions visent à sensibiliser et à réduire le gaspillage à chaque étape de la chaîne alimentaire.

Enfin, en ce qui concerne la réutilisation et la transformation des aliments, des actions de formation et d'accompagnement sont déployées à l'échelle de Rennes Métropole, ciblant spécifiquement les acteurs impliqués dans la gestion du temps du midi (Rennes métropole 2023). Ces forces mettent le doigt sur les faiblesses à l'échelle du Pays de rennes : les mesures proposées par Rennes Métropole et Val d'Ille d'Aubigné ne semblent pas étendues à l'ensemble du Pays de rennes malgré leur pertinence dans la lutte pour l'accès à une alimentation saine et équitable.

Pour ce qui est des **opportunités**, les forces évoquées sont actuellement envisagées uniquement pour Rennes Métropole, sans être étendues aux autres Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du Pays de Rennes. Cependant, cette situation ouvre la voie à une possibilité de **généralisation à l'ensemble du territoire**, offrant ainsi la chance d'étendre les bénéfices de ces initiatives à une plus large population.

La région, étant une région agricole marquée, présente des opportunités significatives en termes d'accès à des produits de qualité. En tant que première région laitière, elle offre un accès privilégié à des produits frais et de haute qualité, ce qui constitue une opportunité pour promouvoir une alimentation saine et durable.

Par ailleurs, l'ordonnance du 17 juin 2020 relative à la modernisation des Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) vise à transformer cet exercice en un processus moins formel et plus politique, favorisant ainsi le passage à l'action (Syndicat mixte du SCoT 2015). Cette évolution législative offre une opportunité pour les collectivités locales d'adopter des mesures concrètes et de mettre en œuvre des initiatives visant à promouvoir une alimentation plus durable et accessible.

Enfin, les **menaces** se retrouvent au travers des **disparités d'accès aux ressources alimentaires**, générées par la négligence des EPCIs en termes d'initiatives, par rapport à Rennes Métropole. Ce phénomène produit des inégalités entre zones géographiques.

Les inégalités territoriales ne sont pas seules puisque les menaces se traduisent aussi par des inégalités sociales, et touchent en particulier certaines catégories de population, telles que les personnes âgées ou les individus vivant en dessous du seuil de pauvreté, qui sont plus vulnérables à la dénutrition, dégradant leur santé et leur bien-être.

Les enfants sont aussi touchés par les inégalités sociales : les enfants dont les parents ont un niveau d'éducation plus faible ont tendance à avoir des habitudes alimentaires qui ne s'inscrivent pas dans la démarche d'une alimentation saine (Le Monde 2017).

La santé doit donc être prise en compte dans les enjeux alimentaires et peut constituer une menace quand on sait que l'utilisation des pesticides de synthèse dans l'agriculture constitue un risque direct pour la santé des consommateur-ice-s, tout comme la consommation croissante d'aliments ultra-transformés et d'additifs alimentaires.

Enfin, une des menaces réside aussi dans la mise en place directe des SCoT : c'est le cas de celui du Mans, qui ne prennent pas en compte la consommation alimentaire des habitant-e-s dans leur planification, ce qui peut entraîner une inadéquation entre l'offre alimentaire et les besoins réels de la population, mettant en péril la sécurité alimentaire et la santé publique (Syndicat mixte Pays du Mans 2014).

## 2 - De la Terre à l'assiette

Notre diagnostic a permis de mettre en avant les principaux enjeux autour de l'alimentation au sein du Pays de Rennes. Les enjeux principaux sont les suivants :

La partie alimentation est encore largement négligée dans le SCoT. Elle est évoquée dans les mesures concernant la production agricole, mais pas ou peu dans les deux autres étapes du cycle alimentaire (distribution et consommation).

Les mesures qui concernent la production ciblent surtout l'usage des produits phytosanitaires et les pratiques de monocultures.

Ensuite, l'un des enjeux communs à l'ensemble des étapes du cycle alimentaire est la limitation des mesures les plus innovantes à Rennes Métropole : ces mesures semblent lentes à diffuser auprès des EPCI du pays de Rennes. Enfin, il existe des problématiques de santé publique liées à l'alimentation des Rennais-e-s. Pour répondre à ces différents enjeux, nous proposons la mise en place d'une trame alimentaire.

### a - La trame alimentaire

La trame alimentaire est un dispositif d'aménagement s'inspirant du modèle des trames existantes telles que les trames verte et bleue, elle a été conçue par SaluTerre (Lequin 2023) et vise une application à l'échelle d'un quartier, d'une ville ou d'une métropole.

Cette trame vise à construire un maillage paysager et fonctionnel grâce aux espaces et infrastructures à fonction alimentaire, elle s'articule autour de quatre composantes majeures.

La première, les "réservoirs alimentaires", qui sont des lieux de production demandant une gestion particulière et encourageant les échanges (jardin partagé, ferme urbaine, poulaillers collectifs, maraîchage, exploitation agricole).

La seconde composante incarne les "corridors alimentaires" entre ces cœurs, représentés par des aménagements paysagers alimentaires tels que des haies gourmandes, des arbres fruitiers, des bacs de plantes comestibles).

La troisième, les "points d'accès alimentaires", une connexion des points de vente et de transformation permettant ainsi un meilleur approvisionnement et une transformation des produits de qualité et locale. Enfin la dernière est les liens entre les "cœurs alimentaires" et entre les "points d'accès alimentaire" qui regroupent les routes matérielles, économiques et sociales pour une collaboration et une mutualisation des moyens et des coûts visant un meilleur fonctionnement.

Cette notion de trame alimentaire vient compléter l'aspect spatial manquant dans les PAT ou PAD, en effet ces documents traitent des questions alimentaires surtout du point de vue fonctionnel. Les avantages d'une trame spatialisée sont l'intégration des notions de paysage et d'aménagements en rendant compte de l'articulation des différentes composantes alimentaires et leurs cohérences. Elle permet la localisation de discontinuités alimentaires et fonctionnelles, et donc de lutter contre l'inégalité, la précarité et la gentrification alimentaire. Elle ouvre également des axes de développement d'une agriculture locale rurale et non pas réservée au urbain au vu des notions de ferme urbaines et d'agriculture urbaine.

Au final, une approche par sous trame peut même être envisagée en fonction des principales sources alimentaires (céréales, fruits, légumineuses, produits transformés) permettant une meilleure fonctionnalité de ces réseaux pour les agriculteur.e.s, un meilleur suivi pour les EPCI et une meilleure diversité alimentaire pour les habitant.e-s. Avec cette approche la superposition de l'intégralité de ces sous trames donnerait, en dernier ressort un bon panorama des apports de ressources alimentaires sur tout le Pays de Rennes.

### b - Les incroyables comestibles

Notre projet de trame alimentaire repose en partie sur la dynamique des "incroyables comestibles", qui est un mouvement d'innovation sociale lancé en 2008 par des citoyen-ne-s de Todmorden (ville située en Angleterre).

Ce mouvement vise à produire une abondance de nourriture gratuite pour tou-te-s, dans une démarche d'autonomie alimentaire des villes, qui soit saine, durable, engagée, inclusive, (Wikipédia 2024), résiliente, sobre et créative. Concrètement, l'idée est de créer des espaces comestibles au sein des villes. Ces espaces comestibles peuvent prendre la forme de potagers, de bacs de jardinage, de forêts nourricières, ou de terrasses de restaurants comestibles.

Les citoyen-ne-s plantent, arrosent, puis cuisinent les récoltes dans une idée de partage. Ce mouvement est positif, que ce soit d'un point de vue écologique : on cultive et on consomme localement, au sein de la ville, on crée des îlots de fraîcheur, on met des habitats à disposition des insectes pollinisateurs ou des oiseaux, on améliore la qualité de l'air, on capte les eaux pluviales pour limiter la pollution des cours d'eau urbains... Et social : il s'agit de créer un nouvel art de vivre en redynamisant les échanges locaux par le partage de fruits et de légumes bio, afin, de proche en proche, de reconnecter les habitant.e-s avec des éléments non-humains tels que la terre nourricière (Association les Incroyables Comestibles), la faune du sol et la biodiversité.

Ce dispositif pourrait aussi permettre de lutter contre la précarité alimentaire, en mettant à disposition de la nourriture gratuite, et dans le même temps, de disposer d'une alimentation de proximité bonne pour la santé.

Ce projet existe déjà au sein du Pays de Rennes depuis 2013 (Association les Incroyables Comestibles). Le premier jardin a été initié par l'association "jardins (ou) verts" et aujourd'hui 12 espaces ont été créés.

Cette dynamique est déjà soutenue par la ville, puisqu'en 2016, le conseil municipal a voté à l'unanimité son soutien aux Incroyables Comestibles en voulant intégrer le label ville et village comestibles de France.

Notre proposition serait donc de développer ce réseau d'espaces alimentaires pour atteindre un objectif d'autosuffisance alimentaire et de lien social autour de l'alimentation. Cela s'est déjà produit dans une ville en Angleterre, qui grâce à ce mouvement des Incroyables Comestibles, a atteint 83% d'autosuffisance alimentaire pour 14 000 habitant.e-s.

Ce nombre d'habitant.e-s est bien en dessous de celui de Rennes, mais il montre cependant que ces espaces peuvent garantir une autonomie alimentaire pour une partie non négligeable de la population rennaise (KALT 2012). De plus, la participation des citoyen-ne-s à ce projet a provoqué chez eux une prise de conscience et les a incité à acheter des produits locaux plus systématiquement.

### c - Jardin-forêt comestible

Dans la continuité du développement des Incroyables Comestibles, nous proposons la création de jardins-forêts.

Le Jardin-forêt ou jardin-verger est un système se basant sur l'agroforesterie, ce qui consiste à planter l'arbre au cœur de ce système. Aussi appelé agroforêt, que l'on peut aujourd'hui retrouver surtout en zone tropicale, ce concept regroupe différentes souches et espèces utiles à l'Humain. A l'image d'une forêt, le jardin-forêt se caractérise par sa forte densité et sa diversité floristique et faunistique, l'intérêt étant de reproduire un écosystème productif, sans import d'intrants tels que les pesticides ou produit phytosanitaire, s'inscrivant dans une forte résilience et stabilité climatique et écosystémique sur le long terme. Par conséquent, cette forêt comestible est un espace d'agrément, de production d'aliments variés où la nature reprend ses droits.

Pour s'ancrer dans un climat tempéré, Robert Hart, pionnier du jardinage forestier, invente un système qui répartit la forêt en niveaux distincts selon les différentes strates de végétations existantes : la couche canopée (1), la strate arborée basse(2), la strate arbustive(3), la couche herbacée de légumes et d'herbes vivaces(4), la rhizosphère(5), la couche couvre-sol de plantes comestibles (6) et la couche verticale de plantes grimpantes (7)

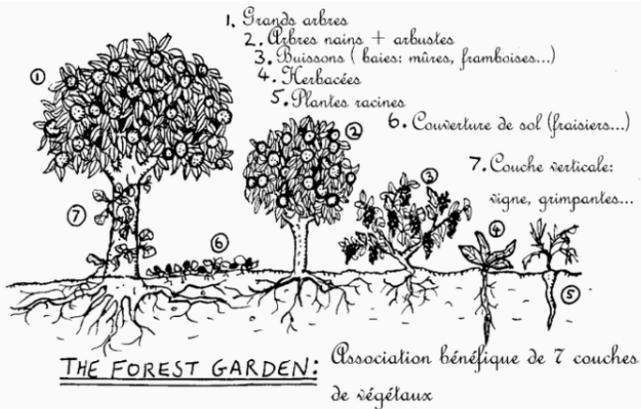


Schéma explicatif strates végétation du jardin-forêt © Robert Hart

Le choix de la végétation se porte donc sur des végétaux vivaces propices à grandir dans un milieu ombragé. Il est alors possible de produire des fruits et légumes vivaces, des épices, des plantes aromatiques et médicinales ou encore du miel.

L'indépendance et l'autosuffisance du jardin-forêt s'expliquent en grande partie par la matière organique : les déchets organiques et l'humus nourrissent le sol et ses cultures, sa faune et sa flore, évitant l'utilisation d'engrais ou de produits chimiques. C'est ce qu'on appelle l'auto fertilité c'est-à-dire "les déjections des uns nourrissent les autres".

Un des exemples de jardins-forêts le plus impactant et abouti de France est la Forêt Gourmande en Bourgogne, mais il est aussi possible de retrouver ce type de système non loin du Pays de Rennes, dans la commune de Lanvallay, proche de Dinan : le jardin-forêt public de La Pépille.

La majorité des jardins-forêts de France est porté par des associations et des collectifs.



Fabien Desjours, initiateur du projet de la Forêt Gourmande © La Forêt Gourmande

Cet oasis nourricier permettra à l'horizon 2045, de renouer le lien entre la terre nourricière et l'humain dans l'urbain tout en ramenant la biodiversité à manger dans les centres urbains. Par sa stabilité, sa résilience et son autosuffisance, cet espace productif s'inscrit sur le long terme comme une solution pour répondre aux besoins alimentaires de demain, face au réchauffement climatique.

Il s'oriente également vers les objectifs de la loi ZAN, car il est considéré comme une zone naturelle et agricole, favorisant une approche durable et verte par sa qualité d'îlot de fraîcheur.

Les zones stratégiques d'implantation foncière peuvent s'affirmer dans les friches, les cours d'immeubles mais surtout dans la ceinture verte du pays de Rennes, s'inscrivant parfaitement dans la trame verte et la trame alimentaire. La métropole rennaise tendant vers un centre-ville 100% piéton, la question de la pollution par l'émission de gaz à effet de serre devient difficilement une menace directe.



© jardin-forêt.fr

Sur le plan pédagogique et éducatif, le jardin-forêt trouve son intérêt en sensibilisant le grand public vers une agriculture raisonnée et locale, accessible à tout.es et pour tous.tes.

Mis à part les associations, les acteurs engagés dans ce projet peuvent s'élargir aux acteurs du territoire tels que les agriculteur.rices ou chercheur.euses, en leur proposant un terrain d'expérimentation, mais aussi le jeune public via les écoles ou centres aérés en leur proposant des ateliers de jardinage.

## d - Paniers fraîcheur bretons

Le Pays de Rennes est un territoire dynamique, abritant une population de plus de 485 000 habitant.es. Chaque jour, de nombreux travailleur.euses parcourent des distances considérables entre leur lieu de travail et leur domicile, empruntant les gares routières, ferroviaires et les routes communales de l'archipel. L'alimentation joue un rôle crucial dans la vie quotidienne des habitant.es, qui achètent leurs repas sur les marchés, dans les grandes surfaces ou dans les coopératives. Cependant, la facilitation de l'accès aux produits locaux dans des lieux fréquentés pourrait garantir une production constante.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Rennes, en promouvant une trame alimentaire résiliente, sobre, inclusive et créative, vise à créer des espaces ouverts à tous.tes, tout en rémunérant équitablement les producteurs.rices locales. Ces espaces, présents dans d'autres métropoles françaises ainsi que dans de petites communes, permettraient d'accéder à une alimentation locale.

La mise en place de casiers réfrigérés dans les stations de métro rennaises, les gares ferroviaires et routières, ainsi qu'à proximité des établissements publics tels que les écoles, les hôpitaux et les services administratifs, répond à une demande croissante en matière d'alimentation.

L'objectif principal de la création de ces "paniers fraîcheur bretons" est de sensibiliser les consommateur.ices sur l'origine de leurs aliments tous en garantissant une quantité et une qualité accessibles à tous. Cette accessibilité est au cœur du projet inscrit dans la trame alimentaire, car il permettrait ainsi à tous les budgets d'acquérir des produits frais et de saison.

De plus, la rémunération équitable des producteur.ices avec peu d'intermédiaires est privilégiée et le processus est donc optimisé, car les casiers sont en libre-service, ouverts 24 heures sur 24 et réapprovisionnés par les producteur.ices eux-mêmes.

Le choix stratégique de l'emplacement des points de récupération des casiers permet d'identifier les consommateur.ices ciblés qui n'ont pas nécessairement le temps de se rendre aux marchés locaux ou aux coopératives. Ce moyen permet un achat rapide de denrées locales et donc de



qualité, s'inscrivant dans un schéma global de trame alimentaire.

Casiers à légumes dans la gare d'Agen (Le petit bleu d'Agen 2021)

## e - Local & bio au M.I.R

Surnommé le Rungis rennais, le Marché d'Intérêt Régional (MIR) de Rennes constitue la plus grande plateforme de commerce alimentaire breton de fruits et légumes. Les produits issus de l'agriculture biologique, séparés des produits conventionnels, représentent 25% des ventes (Réseau Subery). SUBERY agit comme un réel réseau d'acteurs, producteur.ices de fruits et légumes nationaux.

L'action consiste à donner la qualification de points d'accès alimentaires, de connexion entre les cœurs de trame alimentaire au marché d'intérêt régional de Rennes (Lequin 2023).

L'objectif est de relier les exploitations d'agriculture locale et bio pour qu'elles puissent mutualiser leurs coûts matériels et de ressources humaines avec un lieu de stockage déjà existant. L'ensemble des coûts nécessaires à la bonne gestion des produits sera partagé entre les exploitant.tes au prorata de l'espace de stockage consommé. De plus, les déplacements effectués pour obtenir ces produits pourront être mutualisés vers un seul point d'échange, réduisant les distances de transport de marchandises et de fait les émissions de Co2 liées.

L'espace dédié aux produits locaux issus d'agriculture biologique, ciblera les artisans, maraîcher.es, restaurateur.ices et transformateur.ices de produits dits "bruts" dans un esprit de vente en gros. Par conséquent, dans une dynamique d'émancipation des industries agro-alimentaires, les produits stockés seront caractérisés par leurs transformations limitées.

Le M.I.R de Rennes acquerra la position de permanence alimentaire bio, locale et résiliente pour l'ensemble du Pays de Rennes, un réel système alimentaire qui prend la position d'intermédiaire entre les exploitations agricoles du Pays de Rennes et les transformateur.ices.



Marché d'intérêt régional de Rennes. | PHOTO : PHILIPPE CHÉREL / OUEST-FRANCE.

l'animation autour des produits locaux issus de l'agriculture biologique au sein du marché d'intérêt régional servira de ciment au renforcement de trois liens fondamentaux à la bonne santé alimentaire du territoire.

**Lien de mutualisation économique :** La rubrique locale & bio se compose en un lieu d'échange vertueux entre producteurs et transformateurs dans une dynamique B to B favorisant la construction de partenariat alimentaire durable. L'offreur pourra adapter ses quantités et ses prix à la demande qu'il rencontre sur site.

**Lien de mutualisation matérielle :** Une réorganisation des espaces de stockage pour introduire les produits locaux issus d'agriculture biologique devra s'opérer. La mutualisation des coûts liés aux équipements logistique et au bâti permettra aux participants de bénéficier d'économie d'échelle en divisant les coûts fixes et d'exploitation. Par ailleurs, la rubrique locale & bio s'inscrit parfaitement dans la loi ZAN partageant l'existant.

**Lien d'échanges relationnels :** La rubrique locale & bio assurera la rencontre du maillage agricole du Pays de Rennes en favorisant les liens entre les professionnel.les visant la coopération et le partage des pratiques. Aussi cet espace œuvre à la réconciliation entre le paysage et l'alimentation, entre les campagnes et les distributeurs de la ville archipel. La rencontre entre les producteurs engagé.es vers des pratiques durables et respectueuses de l'environnement peut contribuer à la prise en compte de ces enjeux dans le secteur agro-alimentaire.

## Horizon 2030 - 2045.

La vocation du pôle local & bio du M.I.R de Rennes est de rendre compte du dynamisme du maillage agricole du Pays de Rennes en adoptant une vision long termiste. Nous attendons une évolution de la part de produits locaux et bio vendus dans l'ensemble des produits vendus au M.I.R d'ici 2030 (10%) et 2045 (25%). Notre vision 2045 du M.I.R, lui donne une position de pivot durable et résilient face aux enjeux de sécurité alimentaire menacés par le réchauffement climatique (Sébastien Maire 2024) (manque d'eau, perte de biodiversité). Il constitue un lieu de promotion de variétés locales, résilientes et riches en nutriments.

---

## Conclusion

En définitive, il en ressort du diagnostic, des initiatives qui demandent à être impulsées à l'échelle du Pays de Rennes et une coordination des documents de planification afin qu'ils anticipent davantage et soient adaptés aux enjeux sociétaux, sociaux et environnementaux. Rennes se présente comme une ville prémisses d'une transition majeure vers une alimentation frugale, saine et locale. Au regard d'un futur où il y aura moins de voitures dans les centres villes, et où les rues appartiendront plutôt aux piéton.nes, cette vision, en réponse à la problématique posée, met en place la trame alimentaire au cœur du territoire. Comme une opportunité pour répondre aux défis contemporains liés aux changements climatiques, elle est sujette à recréer les liens au travers des îlots de fraîcheur, sensibiliser pour une génération soucieuse, proche et engagée. Les fiches d'actions s'inscrivent sur le long terme et nécessitent donc un engagement dès aujourd'hui et de chacun.e, et témoignent de l'engagement envers une approche résiliente, pour un changement significatif vers l'autonomie alimentaire.



**Groupe 8**  
**FICHE ACTION N°1**  
**TRAME ALIMENTAIRE**



**Contexte**

- Les PLA, PAD, PAT ne donnent pas de vision spatialisée de la cohérence alimentaire du Pays de Rennes.

**Objectif(s) opérationnel(s)**

- L'intégralité des habitant-e-s du Pays de Rennes se trouve à moins de 1km d'un réservoir ou d'un distributeur alimentaire local.
- L'ensemble des agriculteurs-rices sont connecté-e-s à un lien ainsi qu'à un corridor alimentaire.

**Descriptif**

- Offre une spatialisation et une cohérence de tous les pôles et acteurs-rices de l'alimentation sur le Pays de Rennes afin de fluidifier et de faciliter les échanges. Le frein potentiel est la complexité de cartographier toutes les sources et acteurs-rices.
- Apporte une sécurité et une diversité alimentaire de qualité pour les habitant-e-s du Pays de Rennes. Le frein potentiel est d'inclure les personnes fortement isolées.
- Donne une vision globale des discontinuités alimentaires aux EPCIs et une facilitation des collaborations entre agriculteurs-rices et transformateurs-rices. Le frein potentiel est une trop grande dissonance entre les acteurs-rices mis en collaboration.
- Optimisation et encadrement de l'alimentation du Pays de Rennes / budget conséquent et complexité de mise en oeuvre.

**Porteur(s) de l'action**

- Le Pays de Rennes.
- Les EPCIs membres du Pays de Rennes.

**Partenaire(s)**

- L'intégralité des producteurs-rices alimentaires.
- L'intégralité des distributeurs-rices alimentaires.
- L'intégralité des transformateurs-rices alimentaires.

**Calendrier de mise en œuvre**

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
																					X

**Indicateur(s) de suivi**

- Nombre de coopérations et coordination entre acteurs-rices du territoire.
- Indice de précarité alimentaire (IPA).

**Éléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)**

- Investissement : Fond FEDER (FTJ, FEADER) à estimer chaque année, avoir une vision 5 ans.
- Fonctionnement : à estimer par action + rémunération des partenaires.
- Recettes : Gain en coût d'évitement, bruit, puits de carbone, gain sur la santé.



**Groupe 8**  
**FICHE ACTION N°2**  
**JARDIN-FORÊT**  
**COMESTIBLE**



**Contexte**

- Incroyables Comestibles, ce mouvement vise à produire une abondance de nourriture gratuite pour tou-te-s.
- Perte de biodiversité dans les centres villes, revaloriser la végétation urbaine.
- Idée favorisant la souveraineté alimentaire des territoires.

**Objectif(s) opérationnel(s)**

- Renouer le lien entre la terre nourricière et l'humain dans l'urbain.
- Espace productif & autosuffisant.
- Permet de répondre aux besoins alimentaires face au changement climatique, résilience.

**Descriptif**

- Les déchets organiques et l'humus nourrissent le sol et ses cultures, sa faune et sa flore, évitant l'utilisation d'engrais ou de produits chimiques.
- Proximité, peu d'entretien, accessibilité, renaturation / gentrification, résistance des habitants.

**Porteur(s) de l'action**

- Pays de Rennes.
- Collectivités.
- Les Incroyables Comestibles.

**Partenaire(s)**

- MiniBigForest.
- Artiste Evor.

**Calendrier de mise en œuvre**

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
x																					

**Indicateur(s) de suivi**

- Évolution des m² végétalisés ou dédiés à la végétalisation sur l'ensemble des m² urbains.
- Mesure du CO2 absorbé en gramme par les jardin-forêt comestibles (Puits de carbone).
- Rendement de fruit ou de légumineuse par m² cultivé.

**Éléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)**

- Investissement : 30 000€/Jardin-forêt comestible.
- Fonctionnement : 1 800/an + bénévolat + participation des habitations.
- Recette : 40€/ mois pour les personnes bénéficiant des jardins-forêts comestible + Puit de carbone valeur tutélaire de la tonne de CO2 (95€ en 2024 données Quinet - Prévision 400€ en 2045).





**Groupe 8**  
**FICHE ACTION N°3**  
**PANIER FRAÎCHEUR**  
**BRETON**



**Contexte**

- Part importante d'usagers des transports publics.
- Faible accès aux produits locaux au quotidien.

**Objectif(s) opérationnel(s)**

- Un accès pour tous aux produits locaux, de qualité et de saison.
- Garantir un revenu juste pour les agriculteurs-rices en limitant les intermédiaires.
- Un prix bloqué qui suit le cours économique.

**Descriptif**

- S'allier entre producteurs-rices et consommateurs-rices.
- Aucun déplacement supplémentaire car sur les trajets domicile/travail.
- Développer les productions locales et de qualité.
- Mutualisation des motifs de déplacement, accessibilité / Hygiène, résistance des consommateurs-rices, périssable.

**Porteur(s) de l'action**

- Agriculteur-rices.
- Pays de Rennes.

**Partenaire(s)**

- Terre de source.
- Breizhicoop.
- SNCF, Keolis, Exploitant d'infrastructure de transport.

**Calendrier de mise en œuvre**

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
	x																				

**Indicateur(s) de suivi**

- Nombre de paniers vendus et invendus.
- Une demande de mise en fonctionnement accrue.
- Observation des points de vente en fonction de leur rendement.

**Eléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)**

- Investissement : 30 000€ pour l'achat du distributeur.
- Fonctionnement : 1500€ d'électricité/an + 100€/mois de maintenance + 300€/mois location de l'espace.
- Recette : 20% de marge par produit vendu + 5 000€/an de valeur tutélaire agrégée ( gain transport, bruit, morbidité, temps).



**Groupe 8**  
**FICHE ACTION N°4**  
**RUBRIQUE LOCALE ET**  
**BIO AU M.I.R DE RENNES**



**Contexte**

- Ciblage des professionnel-le-s et transformateurs-rices (artisans, restaurateurs-rices) Vente en gros.
- Plus grand pôle d'échange alimentaire de la région Bretagne 25 000 t de marchandises/an.

**Objectif(s) opérationnel(s)**

- Mutualiser les coûts matériel / de transport/ d'exploitation/ d'espace.
- Proposer une alternative de proximité bio aux professionnels et transformateurs du Pays de Rennes.
- Agir comme un lieu de stockage alimentaire résilient face aux crises pour le Pays de Rennes.

**Descriptif**

- S'allier avec le M.I.R et SUBERY.
- Développer une rubrique/ un espace de produits locaux et bio du Pays de Rennes.
- Ciblage vers professionnel-le-s et transformateurs-rices (artisans, restaurateurs-rices).
- Facilitation d'accès, rémunération juste / prix, coûts fixes pour les producteurs locaux, réticence du M.I.R

**Porteur(s) de l'action**

- Pays de Rennes.
- SUBERY.
- Etat Français.

**Partenaire(s)**

- Chambre d'agriculture.
- France Nation Verte.
- Ministère de l'agriculture.

**Calendrier de mise en œuvre**

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	
		x																			

**Indicateur(s) de suivi**

- Part de marché des produits locaux et bio dans l'ensemble des produits alimentaires vendus. (en %)
- Mesure en € de l'empreinte carbone de la tonne de produit vendu. (conventionnel, bio, local & bio).
- Mesure de l'écart des prix entre les produits locaux et bio comparé aux autres produits.

**Eléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)**

- Investissement : 1 000 000 € Contrat avec le M.I.R
- Fonctionnement : 10 000 €/mois d'exploitation.
- Recettes : Économie de transport Gain en CO2 grâce à la mutualisation du transport. Croissance de la valeur de la tonne de carbone. Gain croissant. 100 000€/an.





#### Contexte

- Besoin de sensibilisation grand public autour de l'alimentation durable.
- Disparité d'accès aux ressources alimentaires et problématiques de santé publique.
- Problématique d'îlots de chaleurs urbains et de pollution.

#### Objectif(s) opérationnel(s)

- Mettre en place des potagers, bacs de jardinage, forêts nourricières, terrasses de restaurant comestibles.
- Atteindre de 10% d'autonomie alimentaire de la ville.
- Créer du lien social.

#### Descriptif

Les "Incroyables Comestibles" sont un mouvement d'Innovation sociale visant à produire de la nourriture gratuite pour tou-te-s au sein des villes, visant à terme à leur autonomie alimentaire. La mise en place des structures de jardinage peuvent être mises en place grâce aux métropoles ou des associations. L'entretien et la cueillette est réalisé sur le principe du bénévolat, par les habitant-e-s souhaitant s'impliquer dans le projet. Ce programme existe déjà au sein de 80 villes en France dont Rennes, et a déjà fait ses preuves quant à sa réussite en termes de fourniture d'alimentation et de création de lien social. Le principal risque réside dans le fait que l'entretien des potagers repose essentiellement sur du volontariat.

#### Porteur(s) de l'action

- Jardins (ou)verts.
- Habitant-e-s.

#### Partenaire(s)

- Les Incroyables Comestibles.

#### Calendrier de mise en œuvre

25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45
									X											

#### Indicateur(s) de suivi

- Nombre d'utilisateurs des espaces.
- Quantité de nourriture produite.
- Évolution des réseaux d'interaction sociale.

#### Éléments de budget (investissement, fonctionnement, recettes)

- Investissement : 1000€/m<sup>2</sup> de massif.
- Fonctionnement : Maintenance 50€/m<sup>2</sup> par mois.
- Recette : Puits de carbone / Lien social / Diminution de la précarité alimentaire / Récréatif / Éducatif pour les enfants.

## BIBLIOGRAPHIE

ASSOCIATION LES INCROYABLES COMESTIBLES. Les Incroyables Comestibles. Les Incroyables Comestibles [en ligne]. Disponible à l'adresse : <http://lesincroyablescomestibles.fr/> [consulté le 8 février 2024].

AUDIAR, 2019. Document d'orientation et d'objectifs du Pays de Rennes [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/09/scot2015-doo-approuve-22102019-sans-annexes-web.pdf>

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE VAL D'ILLE D'AUBIGNÉ, 2021. Projet Alimentaire Territorial (PAT) [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.valdille-aubigne.fr/environnement/projet-alimentaire-territorial-pat/> [consulté le 7 février 2024].

KALT, Alain, 2012. 83% d'autonomie alimentaire gratis à Calderdale (GB). <http://environnement-lanconnais.asso.fr/> [en ligne]. 1 décembre 2012. Disponible à l'adresse : <http://environnement-lanconnais.asso.fr/spip.php?article471> [consulté le 7 février 2024].

L'AGENCE BIO et RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. Observatoire de la production bio sur le territoire français. Agence Bio [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.agencebio.org/vos-outils/les-chiffres-cles/observatoire-de-la-production-bio/observatoire-de-la-production-bio-nationale/observatoire-de-la-production-bio-sur-votre-territoire/> [consulté le 8 février 2024].

LE MONDE, 2017. L'alimentation, grand marqueur des inégalités sociales en France. [en ligne]. 2017. Disponible à l'adresse : [https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/07/18/l-alimentation-grand-marqueur-des-inegalites-sociales-en-france\\_5161988\\_4355770.html](https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2017/07/18/l-alimentation-grand-marqueur-des-inegalites-sociales-en-france_5161988_4355770.html) [consulté le 7 février 2024].

LE PETIT BLEU D'AGEN, 2021. Un distributeur de fruits et légumes à la gare d'Agen. [petitbleu.fr](http://petitbleu.fr) [en ligne]. 2021. Disponible à l'adresse : <https://www.petitbleu.fr/2021/11/05/un-distributeur-de-fruit-et-legumes-a-la-gare-dagen-9910687.php> [consulté le 8 février 2024].

LEQUIN, Julie, 2023. Des paysages multifonctionnels aux trames alimentaires : un outil pour un acteur de terrain, la SCOP SaluTerre. Pour. Vol. 245, no 1, pp. 369-385. DOI 10.3917/pour.245.0369.

MÉTROPOLE DE RENNES, 2022. Projet alimentaire territorial - 2022 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.calameo.com/rennes-ville-et-metropole/read/005416234b022db53072b> [consulté le 7 février 2024].

PATUREL, Dominique et BERTRAND, Marie-Noëlle, 2020. Manger - Plaidoyer pour une sécurité sociale de l'alimentation. Arcane 17. ISBN 978-2-918721-96-3.

PAYS DE RENNES. Manger local. Pays de Rennes [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.paysderennes.fr/nos-commissions/alimentation-agriculture/manger-local/> [consulté le 7 février 2024].

PAYS DE RENNES, 2021. Analyse des résultats de l'application du SCoT.

Programme local de l'agriculture, les agriculteurs au coeur de la ville archipel, [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2021/07/plasigne--juin10.pdf> [consulté le 7 février 2024].

RÉGION BRETAGNE. Breizh Bocage 2023-2027 • Europe Bretagne. Bretagne Europe [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://europe.bzh/aides/fiches/breizh-bocage-2023-2027/> [consulté le 8 février 2024].

RENNES MÉTROPOLÉ, 2023. Plan alimentaire durable 2023-2027 [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.calameo.com/rennes-ville-et-metropole/read/005416234f7ff3156c0c7> [consulté le 7 février 2024].

RÉSEAU SUBERY. SUBERY – Marché d'intérêt régional de Rennes. SUBERY [en ligne]. Disponible à l'adresse : <https://www.subery.com/> [consulté le 8 février 2024].

SÉBASTIEN MAIRE, 2024. Villes et Territoire Durables « Vers des territoires sobres, résilients, inclusifs et créatifs ». • IAUR. 2024.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT, 2015. Projet d'aménagement et de développement durable du pays de Rennes.

SYNDICAT MIXTE PAYS DE RENNES, 2015. Cahier d'application du SCoT du pays de Rennes [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2022/11/SCoT\\_CA-EQUIPEMENTS-ALIMENTAIRES-WEB.pdf](https://www.paysderennes.fr/wp-content/uploads/2022/11/SCoT_CA-EQUIPEMENTS-ALIMENTAIRES-WEB.pdf)

SYNDICAT MIXTE PAYS DU MANS, 2014. Rapport de présentation du SCoT du pays du Mans [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://www.paysdumans.fr/sites/default/files/files/P2\\_Diagnostic\\_290114.pdf](https://www.paysdumans.fr/sites/default/files/files/P2_Diagnostic_290114.pdf) [consulté le 7 février 2024].

WIKIPÉDIA, 2024. Les Incroyables Comestibles. Wikipédia [en ligne]. Disponible à l'adresse : [https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Les\\_Incroyables\\_Comestibles&oldid=212000706](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Les_Incroyables_Comestibles&oldid=212000706) [consulté le 8 février 2024]. Page Version ID : 212000706